

COMMISSION 5

petite enfance, enfance et jeunesse

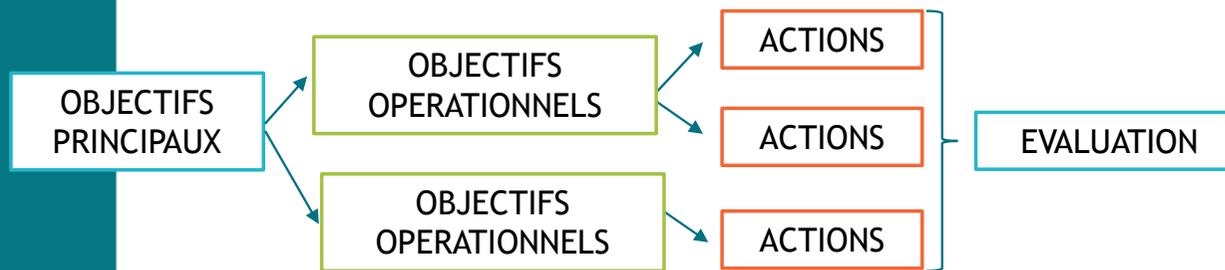
14 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION ET ADOPTION DU PROJET EDUCATIF LOCAL
2. INFORMATIONS DIVERSES:
 - ▶ Retour sur le Spectacle New world
 - ▶ Actualité sur l'avancement du projet de construction pôle enfance/jeunesse à Saint Martin de Fontenay
 - ▶ Programme parentalité
 - ▶ Contrôle PMI ALSH Fontaine Etoupefour

1 - PROJET EDUCATIF LOCAL

- ▶ A- qu'est-ce que le PEL ?
- ▶ Un PEL, c'est une obligation réglementaire
- ▶ Un PEL, c'est l'élaboration/la rédaction d'un projet politique de l'enfance à la jeunesse selon la méthodologie suivante :



- ▶ B- un PEL partagé et collaboratif
- ▶ 6 avril 2022: comité de pilotage par la commission 5 - élaboration des objectifs principaux
- ▶ 28 avril 2022: comité de pilotage - définition des attendus des objectifs principaux
- ▶ 9 mai 2022: ateliers avec les partenaires de l'éducation populaire et de l'éducation nationale présents sur le territoire
- ▶ 19 et 22 septembre 2022 : ateliers avec les partenaires de l'enfance-jeunesse pour élaborer le plan d'actions des objectifs opérationnels

Le PEL,
c'est quoi ?

- Une politique éducative globale et partagée
- Un outil de coordination des acteurs éducatifs pour un territoire et ses habitants

Pourquoi ?

L'éducation est une mission partagée. Le PEL apporte une cohérence dans la définition d'une politique éducative.

D'où vient-il ?

De la démarche des politiques éducatives concertées qui date du début des années 90. Le PEL est issu d'une démarche de contractualisation entre l'État, la CNAF et les villes (circulaires interministérielles du 9 juillet 1998 et du 25 octobre 2000).

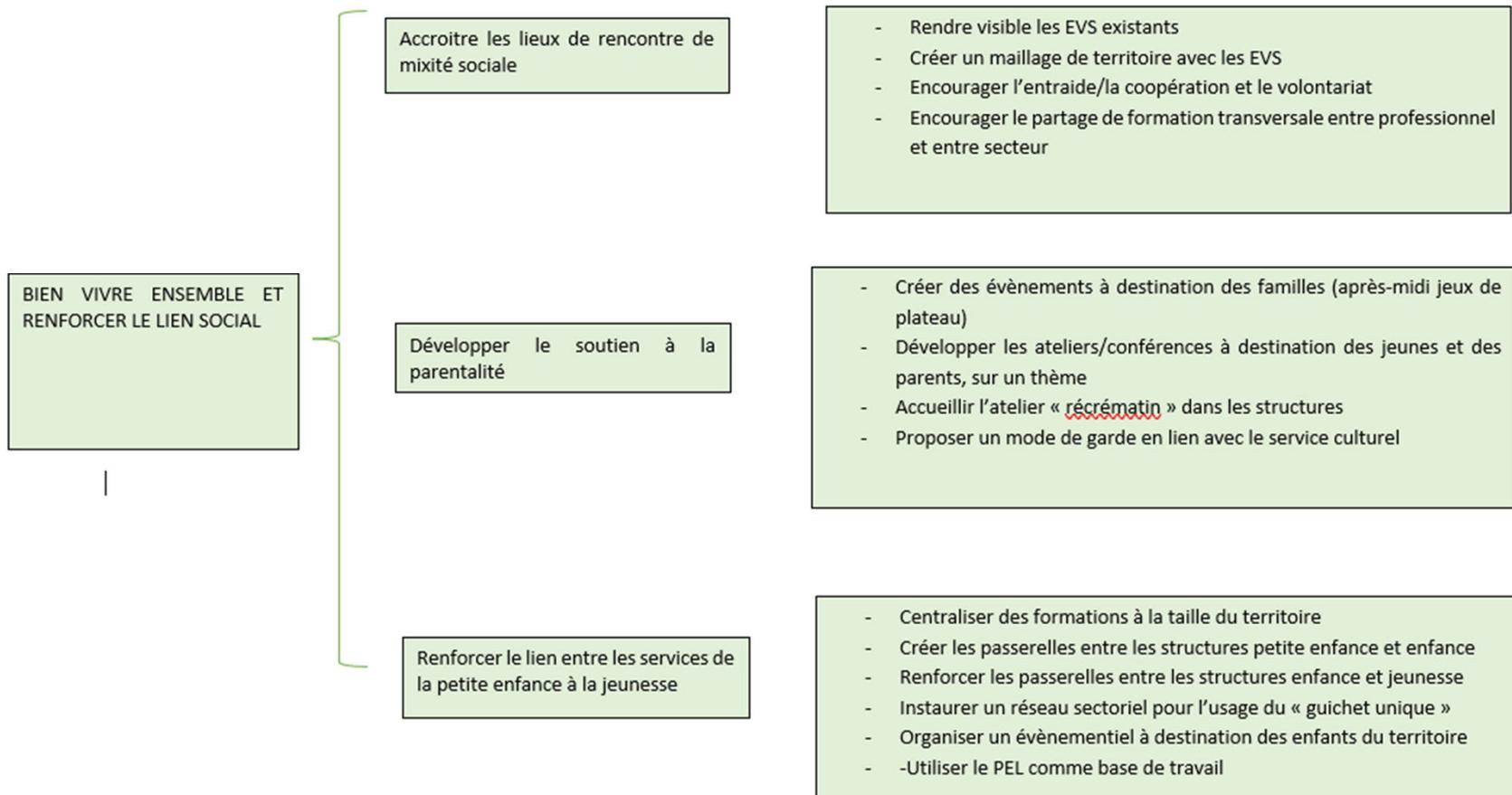
2 - PROJET EDUCATIF LOCAL DE LA CCVOO

- ▶ Périimètre: 01 janvier 2023-31 décembre 2026
- ▶ Cible: 0 à 25 ans

- ▶ Les OBJECTIFS EDUCATIFS PRINCIPAUX retenus :
 - BIEN VIVRE ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL (citoyenneté)
 - ACCROITRE LA QUALITE DE VIE SUR SON TERRITOIRE (environnement responsable/respect, passerelle, intergénérationnelle)
 - GARANTIR LE BIEN ETRE DE LA JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE (santé, autonomie, épanouissement).

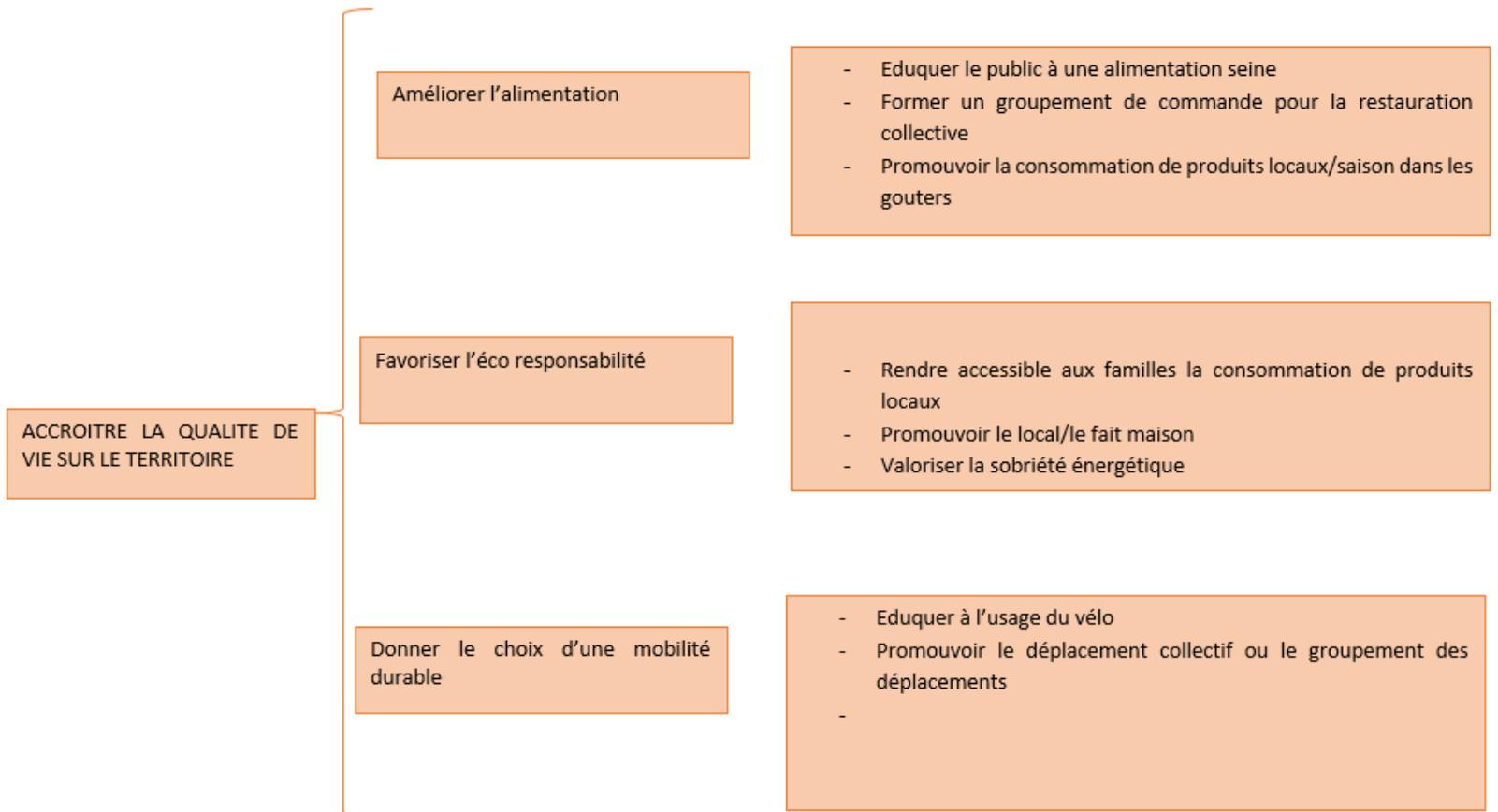
OBJECTIF EDUCATIF PRINCIPAL :

1 - BIEN VIVRE ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL



OBJECTIF EDUCATIF PRINCIPAL :

2 - ACCROITRE LA QUALITE DE VIE SUR SON TERRITOIRE



OBJECTIF EDUCATIF PRINCIPAL :

3 - GARANTIR LE BIEN-ETRE DE LA JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

GARANTIR LE BIEN ÊTRE
DE LA JEUNESSE SUR LE
TERRITOIRE

Permettre la libre expression

- développer les lieux de rencontre destinés à la jeunesse sur le territoire (locaux jeunes-city stade...)
- faire découvrir les structures jeunes à l'extérieur des locaux dédiés
- Créer un espace de communication libre d'expression (podcast) à destination des enfants-familles-et utilisateurs (jeunes)

Accompagner les jeunes à trouver
leur place

- guider les jeunes dans la découverte des métiers du secteurs privé/public
- Former le jeune public à l'usage des outils numérique pour entrer paisiblement dans la vie adulte
- prendre en compte la jeunesse jusqu'au 25 ans
- Permettre au public d'animer : - un public
- un projet

Soutenir l'accès des services à tous

- harmoniser le service jeunesse
- mutualiser les moyens de tous pour accroître la découverte d'expérience, de pratique sportive et culturelle

3 - Informations diverses

► Retour sur le Spectacle New world

- Objectif: la culture accessible à tous en s'accordant un moment parents-enfants-familles
- 5 centres de loisirs
- 5 représentations par ALSH financées d'une part par la DRAC à hauteur de 80% et d'autre part par l'intercommunalité
- Représentations en itinérance pour découvrir les communes
- 2 ateliers dans chaque centre avec 2 artistes financés par les structures

Bilan:

- ✓ Forte implication des structures et des mairies pour accorder la déambulation
- ✓ Un public satisfait et curieux
- ✓ Un moment familial et intergénérationnel (lien EVS + association du territoire, EHPAD)

Un évènement qualifié de phare par la DRAC - « un été culturel »

- ▶ Actualité sur l'avancement du projet de construction pôle enfance/jeunesse à Saint Martin de Fontenay
 - ▶ Construction/restructuration d'un groupe scolaire par la commune
 - ▶ Nécessité d'accroître/de mutualiser l'usage des espaces
 - ▶ Nécessité de maîtrise budgétaire de l'opération
 - ▶ Même public ciblé : accueil de loisirs et groupe scolaire
 - ▶ Poursuite de l'étude de programmation pour les autres besoins à satisfaire RPE / Local ados / école de musique / Petite enfance sur le terrain propriété de la CDC

- ▶ CONCLUSION:
 - intégration de l'accueil de loisirs au programme scolaire de la commune de Saint Martin de Fontenay
 - Rédaction du partage de la maîtrise d'œuvre entre la commune et la CCVVOO : en cours.

► Convention Territoriale Globale :

Développer l'accompagnement à la parentalité :

- A l'issue du diagnostic social: demande récurrente d'accompagnement des nouveaux parents
- Axe de la convention territoriale globale
- Pilotage par Trimaran (candidat déterminé) pour développer l'accompagnement de la parentalité dans les 2 EVS du territoire.
- Dès le 21 septembre 2023 et tous les jeudis : accueil sans rendez-vous des parents/enfants ayant des interrogations sur le développement, l'éducation... (anonymat, présence de professionnels de la petite enfance)
- A partir de novembre, préparation d'un programme parentalité sur une année.



Être parents au quotidien

Saison 2023 - 2024



► Situation de l'accueil de loisirs de Fontaine-Etoupefour

- 2 contrôles PMI en février 2023
- 1 contrôle de la SDJES 1 semaine après (apport très favorable)
- Réception du rapport de la PMI le 8 juillet 2023 : structure inquiétante, des notions dans le rapport incompréhensible,
- Demande de rencontre avec la PMI et la SDJES dès septembre pour faire le point
- Mise en avant d'un manque de moyens.

Pour information, un dossier d'aide d'urgence à l'investissement à hauteur de 5 000 € a été déposé à la CAF. Répartition des coûts :

- *Subvention Caf à hauteur de 80%*
- *Participation de la CCVVOO à hauteur de 10%*
- *Participation de la mairie de Fontaine-Etoupefour à hauteur de 10%.*